



DELIBERATION DU BUREAU SYNDICAL 25 OCTOBRE 2021

N° 2021-10-05

L'an deux mille vingt et un, le vingt-cinq octobre à dix heures, le Bureau Syndical, régulièrement convoqué en date du dix-neuf octobre deux mille vingt et un, s'est réuni à Sahune, sous la Présidence de Nicole PELOUX :

<p><u>Nombre de délégués</u> En exercice : 27 Présents (mini 9) : 22</p> <p><u>Nombre de voix</u> En exercice : 36 Présentes : 28 Exprimées par pouvoirs : 8 Total (mini 19) : 36</p> <p>Quorum atteint</p>

Délégué.es présents.es

**2 représentants du Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes
(porteurs de 2 voix chacun)**

Claude AURIAS, Didier-Claude BLANC

**1 représentante du Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur
(porteuse de 2 voix)**

Agnès ROSSI

**2 représentants du Conseil départemental de la Drôme
(porteurs de 2 voix chacun)**

Pierre COMBES, Corinne MOULIN

**1 représentant du Conseil départemental des Hautes-Alpes
(porteur de 2 voix)**

Gérard TENOUX

**16 représentants des communes, EPCI et villes-portes
(porteurs d'1 voix chacun)**

Sébastien BERNARD, Philippe CAHN, Jean-Christophe CAMP, Gilles CREMILLIEUX, Robert GARCIN, Vincent JACQUEMART, Jean-Jacques MONPEYSSEN, Nicole PELOUX, Éric RICHARD, Pascale ROCHAS, Michel ROLLAND, Frédéric ROUX, Christelle RUYSSCHAERT, Lionel TARDY, Danielle TOUCHE, Yann TRACOL.

Délégué.es excusé.es ayant donné pouvoir :

Nicolas DARAGON à Claude AURIAS, Marlène MOURIER à Didier-Claude BLANC, Jean-François PERILHOU à Jean-Christophe CAMP, Roland PEYRON à Pascale ROCHAS, Laurent CHAREYRE à Frédéric ROUX.

Le quorum étant atteint, Madame Nicole PELOUX déclare la séance ouverte à 10 heures.

Monsieur Claude AURIAS est nommé secrétaire de séance.

Objet : Ouverture de poste – Chargé.e de mission Eau

Montant des dépenses PnrBP	2022	2023	2024
Fonctionnement	26 680 €	26 680 €	26 680 €
Investissement	0 €	0 €	0 €

Coût global prévisionnel	Dépenses	Recettes
	80 040 €	0 €

Rapport :

La Présidente expose,

L'orientation I.3 de la charte vise à préserver et partager durablement la ressource en eau. Cette orientation se décline en trois mesures :

- I.3.1 Connaître la ressource et organiser durablement son usage
- I.3.2 Valoriser l'eau comme ressource patrimoniale
- I.3.3 Fédérer et innover pour garantir l'exigence d'excellence de la qualité de l'eau et des milieux aquatiques.

Dans le cadre des travaux sur la feuille de route 2022-2024 portant sur le changement climatique et les changements globaux, il est apparu fondamental d'investir davantage de temps humain sur la question de l'eau. Toutefois les évolutions juridiques et institutionnelles survenues depuis l'approbation de la charte (2015) suppose que le Parc clarifie son positionnement dans ce domaine. Aussi, la Présidente propose de créer un poste de chargé de mission eau sous la forme d'un contrat de projet de 3 ans à mi-temps afin de préfigurer la mission eau du syndicat mixte du Parc naturel régional des Baronnies provençales. La durée de 3 ans correspond notamment à l'encadrement d'un stage de master à réaliser en 2022 sur la quantification de la ressource en eau des Baronnies provençales et d'une thèse CIFRE (durée de 3 ans) à engager à l'automne 2022 sur les modalités d'une gestion partagée de la ressource en eau dans le champ du tourisme et / ou de l'agriculture. Les principales responsabilités du / de la chargé.e de mission seront les suivantes :

- Représenter techniquement le syndicat du Parc dans les réunions de travail organisées par les acteurs de l'eau (syndicats mixtes et intercommunalités notamment) et accompagner les élus dans la représentation politique du syndicat du Parc dans ces mêmes instances (comité de rivière, commissions locales de l'eau...);
- Coordonner au sein du syndicat mixte les consultations / demandes d'avis sur les documents de planification en lien avec l'eau (SAGE, SDAGE, PGRE...)
- Préfigurer une mission "eau" du syndicat du Parc en élaborant une cartographie des acteurs de l'eau et de leurs missions
- Assurer le tutorat d'un.e stagiaire de master puis d'une thèse CIFRE sur l'eau en lien avec les autres chargés de mission concernée.

Délibération

- ◆ Vu la loi n° 2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique ;
- ◆ Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;
- ◆ Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment les articles 34 et 3 II ;
- ◆ Considérant la mesure I.3 de la charte visant à préserver et partager durablement la ressource en eau ;



Après en avoir délibéré, par 35 voix pour et 1 voix contre, le Bureau Syndical

- **Décide** de créer un emploi non permanent de projet "eau", de catégorie A, à temps non-complet, à raison de 17,5h/semaine, pour une durée prévisionnelle de 3 ans à compter de la date d'embauche, pour mener à bien le projet identifié suivant : projet eau
- Les missions de ce poste seront les suivantes :
- ◆ Représenter techniquement le syndicat du Parc dans les réunions de travail organisées par les acteurs de l'eau (syndicats mixtes et intercommunalités notamment) et accompagner les élus dans la représentation politique du syndicat du Parc dans ces mêmes instances (comité de rivière, commissions locales de l'eau...);
 - ◆ Coordonner au sein du syndicat mixte les consultations / demandes d'avis sur les documents de planification en lien avec l'eau (SAGE, SDAGE, PGRE...)
 - ◆ Préfigurer une mission "eau" du syndicat du Parc en élaborant une cartographie des acteurs de l'eau et de leurs missions
 - ◆ Assurer le tutorat d'une stagiaire de master puis d'une thèse CIFRE sur l'eau en lien avec les autres chargés de mission concernée.

Et ce à compter du 1^{er} janvier 2022

- **Dit** que la rémunération sera au maximum égale à l'indice brut terminal de la grille indiciaire des attachés territoriaux
- **Dit** que les crédits seront inscrits au budget
- **Charge** la Présidente d'assurer, le cas échéant, la publicité de vacance de cet emploi auprès du centre de gestion.
- **Autorise** la Présidente à pourvoir cet emploi et à signer tout acte relatif à cet objet.

Pour extrait certifié conforme
Aux jour et an susdits

La Présidente
Nicole PELOUX



